

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**Direction départementale  
des territoires**

*Service Urbanisme, Aménagement et Risques*

*Unité Pôle Aménagement des Territoires Sud-Ouest*

*Bâtiment M*

Référence : SUAR/PAT SO- EA - CL - 085-2019

Affaire suivie par : Céline LOMBARD

celine.lombard@maine-et-loire.gouv.fr

Tél. : 02 41 86 62 49 – Fax : 02 41 86 82 76

le Préfet de Maine-et-Loire  
à

Monsieur BALLARINI  
Directeur Général

ALTER PUBLIC  
48C Bd du Maréchal Foch  
49100 ANGERS

Angers, le 25 MARS 2019

**Objet : Avis compensation collective agricole  
Procédure de création de la ZAC  
« Vaulanglais-Noirette » à Saumur**

En application des articles L 112-1-3 et D 112-1-18 et suivants du code rural et de la pêche maritime, le projet de création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « Vaulanglais-Noirette » à SAUMUR a fait l'objet d'une étude préalable relative au dispositif de compensation collective agricole.

J'ai émis un avis favorable sur ce dispositif le 22 mars 2018, sous réserve que les mesures de compensation soient complétées notamment à destination de la filière viticole.

Par mail du 25 février dernier, vous m'avez transmis les documents relatifs aux mesures de compensation que vous prévoyez de mettre en œuvre, à savoir :

- projet d'aménagement « du Moulin du Pré » pour un montant de 27 944 euros ;
- réalisation d'un film de promotion des métiers de la viticulture d'Anjou et de Saumur, avec un financement de 18 000 euros.

Ces actions ont été présentées lors de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 8 mars 2019. Celle-ci a émis un avis favorable sur les propositions d'actions (cf. pièce-jointe).

Je vous informe que j'émet un **avis favorable** concernant les deux mesures de compensation collective agricole mentionnées ci-dessus.

Je souhaite être tenu informé du suivi de ces deux actions, dans un délai d'un an à compter du présent avis, c'est-à-dire d'ici mars 2020.

Enfin, je vous précise, que les documents relatifs aux actions de compensation et le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État.



Bernard GONZALEZ

Copies :

- M. le Sous-Préfet de SAUMUR,
- M. le Maire de SAUMUR,
- M. LECLERC, ALTER SAUMUR.